

# Compte rendu du CSE du 30 janvier 2025

## Déclaration préalable de la FNEC FP-FO

Madame la Directrice, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs,

L'accord de cessez-le-feu à Gaza, très précaire, est un soulagement dans une situation où de nombreuses institutions internationales ont dénoncé ce que la Cour de justice internationale qualifie de génocide perpétré contre la population civile palestinienne. Cet accord ne signe pas pour autant la fin de l'oppression du peuple palestinien. La FNEC FP-FO appelle à poursuivre et amplifier les mobilisations pour le cessez-le feu définitif, l'arrêt des livraisons d'armes à Israël, le retour de tous les otages, la fin de la colonisation de la Palestine.

La guerre se poursuit également en Ukraine. Elle menace de s'amplifier. La FNEC FP-FO refuse l'escalade guerrière dans tous les pays en conflit et réaffirme son exigence d'un cessez-le-feu immédiat et permanent et de l'arrêt des livraisons d'armes.

Nos camarades des territoires d'Outre-Mer dénoncent le mépris dont ils font l'objet, la vie trop chère plaçant les populations dans une situation de grande précarité. La FNEC FP-FO exige l'arrêt de la répression, des arrestations, le retrait des troupes - notamment en Martinique et Nouvelle-Calédonie - et l'ouverture de négociations sur les revendications.

Le président Macron n'en finit pas de mépriser la démocratie la plus élémentaire, pour se maintenir, lui et sa politique rejetée et sanctionnée par l'immense majorité. Il est d'abord allé chercher M. Barnier pour maintenir la contre-réforme des retraites et engager une cure d'austérité sans précédent. Il a échoué, son gouvernement censuré est tombé avec son projet de budget. Il décide ensuite de nommer M. Bayrou, son complice de tous les mauvais coups.

Dans son discours de politique générale, François Bayrou a annoncé la poursuite et l'aggravation de la politique engagée par le président Macron.

Il a annoncé qu'il chargerait les organisations syndicales de se réunir en « conclave » pendant 3 mois pour trouver des « *un accord d'équilibre* » sur le financement des retraites à partir d'un état des lieux produit prochainement par la Cour des comptes. La FNEC FP-FO considère que les salariés n'ont rien à gagner et ont tout à y perdre : il s'agit d'associer les organisations syndicales soit à la préservation de la réforme Macron-Borne qu'elles ont combattue pendant des mois avec la majorité des Français et qui a été imposée par le 49-3, soit à l'instauration d'une réforme systémique néfaste (réforme par points comme celle rejetée en 2020, ou par capitalisation). FO réaffirme son exigence d'abrogation de la réforme Macron-Borne des retraites et de maintien de tous les régimes de retraites existants, dont le Code des Pensions Civiles et Militaires.

Pour ce gouvernement, qui s'apprête à faire voter un budget d'austérité pire que celui de Barnier (50 milliards d'euros de coupes), il s'agit bien d'amplifier l'offensive contre les droits des salariés, contre les services publics.

Comme le ministre Attal avait sorti l'année dernière de son chapeau l'annulation des 2440 suppressions de postes d'enseignants sans que le PLF ne soit modifié, la ministre Borne voudrait que l'on applaudisse

à l'annulation des 4 000 suppressions de postes d'enseignants, annonce toujours retoqué par le sénat et les alliés politiques de M. Bayrou et Mme Borne. Comme l'an dernier, ces annonces viennent après la publication du nombre de postes aux concours qui ont été baissés et qui ne seront pas augmentés pour prendre en compte cette annulation.

Comme l'an dernier, cela annonce encore une rentrée dégradée : moins 470 postes dans le premier degré, alors que la situation dans les écoles explose, création de seulement 324 postes dans le 2d degré et 170 postes de CPE, quand 542 postes sont déjà fléchés pour poursuivre en 4ème et 3ème le « Choc des savoirs », aucune création de postes pour les personnels administratifs, infirmiers, médicaux, sociaux, et d'encadrement qui sont en nombre notoirement insuffisant !

FO réaffirme ses revendications : annulation de toutes les suppressions de postes ; création des postes statutaires nécessaires ; mise en place immédiate du plan de titularisation pour tous les contractuels qui le souhaitent.

Le ministre Marcangeli a confirmé la poursuite du gel de la valeur du point d'indice. Cela constitue, compte tenu de l'inflation qui se poursuit, une nouvelle baisse de pouvoir d'achat pour les personnels qui ont déjà perdu plus de 31,5% depuis 2000.

L'abandon des 2 jours de carence supplémentaires pour les fonctionnaires a été annoncé mais le Sénat a voté la baisse de l'indemnisation des congés maladie à 90%. FO ne l'accepte pas et exige l'abandon de cette mesure. Rappelons que les économies réalisées avec les 2 jours de carence supplémentaires s'élevaient à 290 millions tandis que le passage à 90 % permet une économie de près d'un milliard.

De même, le gouvernement indique vouloir mettre en place une nouvelle journée dite de solidarité, en réalité de travail gratuit. FO le refuse.

FO revendique la revalorisation de la valeur du point d'indice à hauteur de l'inflation : 10 % tout de suite sans contrepartie et rattrapage des pertes subies depuis 2000 (31,5%)

La ministre Borne indique également s'inscrire dans la continuité de ses prédécesseurs et vouloir poursuivre la mise en œuvre de mesures rejetées par tous : Parcoursup, Mon Master, le « choc des savoirs », la réforme de la voie professionnelle, le SNU, l'acte 2 de l'École inclusive... FO exige l'abandon de toutes ces mesures.

Concernant Mayotte, il aura fallu un deuxième cyclone et de nouveaux dégâts pour que la décision soit prise de reporter la rentrée. Les personnels sont excédés. Un préavis de grève a été déposé par une large intersyndicale et les personnels se saisissent de la grève avec FO. L'Etat, responsable de la situation à Mayotte, doit donc maintenant répondre aux revendications légitimes des personnels.

Pour gagner l'abrogation de la réforme des retraites, le retrait du budget d'austérité et la satisfaction de toutes nos revendications, la construction du rapport de force, la question de la grève pour gagner est pour FO à l'ordre du jour. D'ajout pour la déclaration du CSE du 30 janvier sur la voie professionnelle.

Dans un deuxième temps, au regard des textes examinés aujourd'hui sur la voie professionnelle, il nous semble nécessaire de rappeler ici les positions de Force Ouvrière sur le sujet. Nous continuons de demander l'abrogation de la réforme inique dite en Y, de la classe de terminale qui sur le terrain sera une véritable catastrophe. A chaque établissement son organisation ou sa désorganisation, comment garder l'équité sur le territoire pour les élèves ? Comment les enseignants peuvent-ils redonner du sens à leur métier quand on sabote l'année scolaire de terminale Bac Pro ? Il est urgent de revoir la copie et prendre conscience que cette réforme n'a aucun sens. Nous demandons notamment que les épreuves ponctuelles terminales soient regroupées sur la même période afin d'éviter l'évaporation des élèves et le risque d'échec à l'examen.

Lors de ce CSE, des rénovations de diplômes sont à l'ordre du jour, si nous nous félicitons de ces évolutions nécessaires liées aux métiers, nous déplorons toujours la part grandissante de l'apprentissage au détriment de la voie professionnelle en formation initiale sous statut scolaire.

Aujourd'hui, dans chaque académie, lors des CSAA, on déplore les annonces de suppression de filières sans concertation préalable avec les acteurs de terrain que sont les professeurs. Nous dénonçons toujours l'objectif du Ministère de transformation de 25 % des places de formation en 2027, soit un rythme annuel de 6 %. On en voit ici les effets néfastes avec des suppressions de filières pourtant insérantes contrairement aux raisons données pour justifier leur disparition. Si l'on veut vraiment réindustrialiser la France, il faudra investir davantage dans la voie professionnelle pour en faire, comme les ministres successifs le répètent à l'envi, « *une voie d'excellence* ».

## **Examen des voeux**

### **Vœu demandant le report de l'application des nouveaux programmes**

Pour : 63 (FO, FSU, UNSA, CFDT, CGT, SNALC, Sud-Education, CFE-CGC, FCPE, Renouveau lycéen, FAGE...)

Contre : 3 (APEL)

Abstention : 2

NPPV : 0

## **Examen des textes à l'ordre du jour**

### **1) Choc des savoirs : collège et DNB**

#### **Intervention FNEC FP-FO**

Les textes mis à l'ordre du jour concernent le collège et le DNB. Ceux-ci s'inscrivent dans ce que Gabriel Attal, alors ministre de l'Éducation nationale a présenté en 2023 comme un « *choc des savoirs*. » Il s'agissait d'une vaste opération de communication destinée à faire contre-feu aux enquêtes internationales PISA qui faisaient apparaître une dégradation continue des résultats des élèves français depuis un quart de siècle.

La cause de cette contreperformance est connue : réduction des horaires disciplinaires, effectifs des classes surchargées, recrutement d'un nombre insuffisant de professeurs, priorité donnée à la socialisation des élèves sur leur instruction, déconnexion de leur scolarité de leurs connaissances, inclusion systématique.

Les préconisations de Gabriel Attal n'apportaient aucune solution aux maux dont souffre l'école. Loin d'être un « *choc des savoirs* » comme annoncé, elles sont apparues comme un choc contre les savoirs puisqu'il s'agit de se concentrer sur le minimum, ce que le pouvoir appelle les fondamentaux au détriment du reste.

Cette réforme a suscité une opposition massive des élèves, des familles, des personnels, enseignants, de direction et d'inspection. On ne compte plus les journées collèges morts, les grèves, les manifestations, les pétitions contre des mesures désorganisant la vie des établissements, remettant en cause la liberté pédagogique des enseignants, portant atteinte au caractère national de l'Éducation par une déréglementation généralisée, et compliquant les relations entre les différents acteurs de la communauté scolaire.

Devant l'unanimité des critiques et la force de la mobilisation, le gouvernement a été obligé de reculer partiellement et d'accepter quelques concessions sans tirer toutefois les conséquences qui s'imposent. Son projet en est devenu profondément illisible.

Il prétend rehausser le niveau des élèves en faisant passer la part des épreuves terminales du DNB de 50 à 60%. FO est favorable aux épreuves terminales, disciplinaires, anonymes, ponctuelles et nationales pour les examens de la voie générale. C'est pourquoi elle s'est opposée et s'oppose toujours au baccalauréat Blanc et à Parcoursup qui génèrent de l'angoisse pour les élèves, des pressions et

d'interminables marchandages sur la notation des enseignants. Mais on ne voit pas en quoi, en l'occurrence, une évaluation sommative comme le brevet permettrait d'améliorer l'acquisition des connaissances et des compétences.

Il affirme vouloir élever le degré d'exigences pour l'examen en réduisant la part du contrôle continu. Mais comme la moyenne prise en compte sera désormais calculée à partir de l'ensemble des notes, au final, il y a de fortes probabilités pour que l'opération s'avère blanche.

Le ministère a renoncé à imposer comme condition d'inscription en classe de seconde la réussite au DNB, ce dont se félicite FO, mais dans le même temps, il maintient les classes de prépa seconde qui n'ont plus d'objet et qui en 2024-2025 n'ont pas fait la preuve de leur utilité.

Il a abandonné l'idée d'étendre aux élèves de 4<sup>ème</sup> et de 3<sup>ème</sup> les groupes de besoin, laissant seulement la possibilité d'un accompagnement dans la limite de 2 heures par semaine à l'appréciation des professeurs, mais il refuse d'abandonner ces mêmes groupes de besoin pour les élèves de 6<sup>ème</sup> et de 5<sup>ème</sup>. Or on comprend mal pourquoi ce qui est possible en 4<sup>ème</sup> et en 3<sup>ème</sup>, ne le serait pas en 6<sup>ème</sup> et en 5<sup>ème</sup>.

On s'explique tout aussi mal pourquoi l'institution ferait confiance en l'expertise des professeurs de 4<sup>ème</sup> et de 3<sup>ème</sup> pour déterminer ce dont ont besoin leurs élèves et manifesterait de la défiance à l'égard des professeurs de 6<sup>ème</sup> et de 5<sup>ème</sup> en leur imposant des groupes de besoins dont ils ne veulent pas. Tout cela n'a pas de sens.

La ministre a déclaré dans ces vœux qu'elle souhaitait être attentive au dialogue social. Elle a l'occasion de le montrer. Le CSE a voté à l'unanimité dans sa séance du 8 février 2024 contre la mise en œuvre des groupes de besoin aux collèges. L'année scolaire 2024-2025 a confirmé le bienfondé de ces craintes. Si Madame Borne veut se montrer respectueuse des acteurs de l'Education, la sagesse serait de prendre acte l'échec de la politique du pseudo « *choc des savoirs* » et d'en tirer les conclusions. Le choc des savoirs doit être abandonné !

Pour sa part la FNEC FP-FO continuera à soutenir toutes les initiatives dans ce sens et à organiser avec les personnels la mobilisation pour obtenir satisfaction de leurs revendications. Comme le déclare le préambule de la constitution de 1946, la nation a le devoir de permettre à chacun d'atteindre son point d'excellence. Pour cela il convient de

- Rétablir les horaires disciplinaires dont ont été privés les collégiens par mesure d'économie,
- Réduire le nombre d'élèves par classe,
- Recruter des professeurs à la hauteur des besoins,
- Respecter la mission première des professeurs qui est d'enseigner, et non de les accabler de tâches annexes qui les éloignent du cœur de leur métier,
- Renoncer à la politique d'inclusion systématique qui consiste, pour réduire les coûts, à ne pas prendre en compte les besoins particuliers de certains élèves.

Ce n'est qu'à ce prix que l'on pourra vraiment hausser le niveau de connaissance des élèves.

### **Texte 1. Projet de décret relatif à l'organisation des enseignements au collège**

*Il prévoit la possibilité d'une organisation en classes ou groupes d'élèves des enseignements dispensés au collège pour les classes de sixième et de cinquième, et de renforcement, pour les élèves des classes de quatrième et de troisième, des enseignements communs, par un accompagnement pédagogique adapté à leurs besoins.*

*FO était opposée à la mesure lors de sa présentation au CSE le 8 février 2024. Elle n'a pas changé d'avis après l'annulation le 28 novembre 2024 par le Conseil d'Etat de l'arrêté ministériel du 15 mars 2024.*

Pour : 0

Contre : 61 (FO, FSU, UNSA, CFDT, CGT, SNALC, Sud-Education, CFE-CGC, FCPE, FAGE, ...)

Abstention : 2

NPPV : 0

## **Texte 2. Projet d'arrêté modifiant l'arrêté du 19 mai 2015 relatif à l'organisation des enseignements dans les classes de collège**

*L'annexe I du projet d'arrêté précise que les enseignements de français et de mathématiques sont organisés en groupes constitués en fonction des besoins des élèves identifiés par les professeurs sur la totalité du volume horaire pour les classes de sixième. L'annexe II, ~~précise que les enseignements de français et de mathématiques sont organisés en groupes constitués en fonction des besoins des élèves identifiés par les professeurs sur la totalité du volume horaire pour les classes de cinquième.~~*

*FO constate que les « groupes de besoin » mis en œuvre en 2023-2024 ont été facteurs de désorganisation dans les établissements, de tensions dans les équipes, de surcharge de travail, de conflits avec les familles sans réel profit pour les élèves*

Pour : 0

Contre : 58 (FO, FSU, UNSA, CFDT, CGT ; SNALC, Sud-Education, CFE-CGC, FCPE, FAGE...)

Abstention : 1

NPPV : 0

## **Texte 3. Projet de décret relatif aux modalités de délivrance du diplôme national du brevet**

*Il prévoit d'une part que le contrôle continu pour le DNB se fondera, pour chacun des enseignements, sur les moyennes annuelles obtenues par les candidats en classe de 3e, et non plus sur les huit composantes du socle et que d'autre part seront créées des commissions académiques d'harmonisation du contrôle continu.*

*FO n'est pas hostile à la minoration du socle commun qui a été mis en place pour remettre en cause les disciplines, mais il constate le peu de transparence des commissions d'harmonisation du contrôle continu qui pourraient remettre en cause la liberté pédagogique. Cette modification se fait dans le cadre général de la réforme du « choc des savoirs » dont FO demande l'abrogation.*

Pour : 22 (FSU, CGT, SNALC, CFE-CGC, FAGE, ...)

Contre : 28 (UNSA, CFDT, FCPE, Renouveau lycéen, ...)

Abstention : 0

NPPV : 4 (FO)

## **Textes 4, 5 et 6. Projets d'arrêté modifiant l'arrêté du 31 décembre 2015 relatif aux modalités d'attribution du diplôme national du brevet, d'arrêté modifiant l'arrêté du 23 mai 2016 relatif aux modalités d'attribution du diplôme national du brevet pour les candidats des établissements d'enseignement agricole modifiant l'arrêté du 25 juin 2012 fixant les modalités d'attribution du diplôme national du brevet aux candidats des sections internationales de collège et des établissements franco-allemands**

*Ils prévoient que pour les candidats scolaires les épreuves terminales représenteront 60% de la note finale (contre 50% aujourd'hui) et que pour les candidats individuels le diplôme est attribué à partir de la moyenne des notes obtenues aux épreuves terminales. L'épreuve écrite terminale d'histoire de géographie et d'EMC comportera deux sous-épreuves, la première portant sur le programme d'histoire géographie de la classe de 3<sup>ème</sup> (coefficient 1,5), la seconde sur celui d'EMC (coefficient 0,5).*

*FO est favorable pour les examens de la voie générale à des épreuves disciplinaires, nationales, ponctuelles et terminales. Mais elle ne voit pas en quoi l'augmentation du niveau d'exigence du diplôme permettra de hausser le niveau des élèves.*

Pour : 17 (FSU, SNALC, CFE-CGC...)  
Contre : 29 (UNSA, CFDT, FCPE, Renouveau lycéen ; FAGE...)  
Abstention : 4 (CGT)  
NPPV : 4 (FO)

**Textes 7 et 8. Projet d'arrêté modifiant l'arrêté du 31 décembre 2015 fixant le contenu du livret scolaire de l'école élémentaire et du collège Projet d'arrêté modifiant l'arrêté du 23 mai 2016 fixant le contenu du livret scolaire pour les classes de quatrième et de troisième de l'enseignement agricole**  
*Il s'agit de prendre en compte des évolutions de la scolarité au collège. Le livret scolaire ne fera plus apparaître en classe de 6e, une indication des actions réalisées dans le cadre de l'accompagnement personnalisé, ainsi qu'une appréciation de l'implication de l'élève dans celles-ci et le contenu des bilans périodiques au cycle 4, cycle des approfondissements.*

*FO n'était pas favorable à la logique des cycles et du socle qui, par souci d'économie d'une part déconnecte la scolarité de l'élève de ses connaissances et d'autre part remet en cause les disciplines.*

Pour : 1 (SNALC)  
Contre : 37 (FSU, UNSA, CFDT, FCPE, Renouveau lycéen, FAGE)  
Abstention : 5 (CGT, CFE-CGC)  
NPPV : 4 (FO)

**Textes 9 et 10. Projet de décret relatif au cycle préparatoire à la classe de seconde et projet d'arrêté modifiant l'arrêté du 16 mars 2024 relatif à l'organisation et aux volumes horaires de la classe préparatoire à la classe de seconde**

*Ces textes visent le maintien des classes préparatoires à la classe de seconde pour l'année scolaire 2025-2026, au regard des conditions de fonctionnement observées au cours de l'année précédente.*

*FO s'interroge sur la décision de maintenir ces classes préparatoires à la classe de seconde alors qu'elles n'ont plus d'objet puisque la réussite au DNB n'est plus nécessaire pour une inscription en classe de seconde. Par ailleurs FO dénonce ces classes comme un instrument supplémentaire de territorialisation de l'Education nationale puisque leurs programmes sont décidés localement.*

Pour : 0  
Contre : 45 (FO, FSU, UNSA, CFDT, CGT, FCPE, Renouveau lycéen)  
Abstention : 1 (SNALC)  
NPPV : 0

## 2) GRETA

**Texte 11. Projet de décret modificatif de l'article D. 423-1 du code de l'éducation**

*Ce texte répond à la demande de la région académique PACA qui souhaite que le GRETA du Var, dans une situation financière difficile depuis plusieurs années, puisse intégrer le GIP FIPAN de l'académie de Nice. L'objectif est la recherche d'optimisation de certaines dépenses à l'échelle des 2 groupements actuels, notamment liées aux dépenses de fonctionnement et de mutualisation de possibles fonctions supports.*

*FO ne peut accepter la suppression du GRETA du Var.*

Pour : 0  
Contre : 20 (FO, FSU, CGT, FAGE...)  
Abstention : 27 (UNSA, CFDT, FCPE, Renouveau lycéen...)  
NPPV : 0

## 3) Autres textes

**Textes 12 et 13. Projet d'arrêté portant création de la spécialité « *Conducteur routier de marchandises* » de baccalauréat professionnel et fixant ses modalités de délivrance et projet d'arrêté portant création de la spécialité « *Conducteur routier de marchandises* » de certificat d'aptitude professionnelle et fixant ses modalités de délivrance à 2 options**

*Ces textes ont pour objet la création de la spécialité « Conducteur routier de marchandises » de baccalauréat professionnel. Ils résultent de la demande émise par les représentants de la profession et portée par l'Association pour le développement de la formation professionnelle dans le transport et la logistique (AFT). La CPC « Mobilité et logistique » a exprimé son accord lors de sa réunion du 13 juillet 2022.*

Pour : 31 (FO, UNSA, CFTD, FCPE, FAGE, Renouveau lycéen ...)

Contre : 0

Abstention : 16 (FSU, CGT, SNALC...)

NPPV :

**Textes 14 et 15. Projet d'arrêté portant création de la spécialité « *Maintenance des véhicules* » de baccalauréat professionnel et fixant ses modalités de délivrance à 3 options et projet d'arrêté portant création de la spécialité « *Maintenance des véhicules* » de certificat d'aptitude professionnelle et fixant ses modalités de délivrance à 3 options**

*Ces textes ont pour objet la création de la spécialité « Maintenance des véhicules » de certificat d'aptitude professionnelle en remplacement du certificat d'aptitude professionnelle « Maintenance des véhicules » créé par l'arrêté du 22 avril 2014. La demande a été portée par l'association nationale pour la formation automobile (ANFA) chargée par la Commission paritaire nationale de la branche des Services de l'automobile de la mise en œuvre de dispositifs relevant de sa politique nationale de formation.*

*La CPC « Industrie » a exprimé son accord lors de sa réunion du 19 novembre 2023*

Pour : 31 (FO, UNSA, CFTD, FCPE, FAGE, Renouveau lycéen, ...)

Contre : 10 (FSU)

Abstention : 5 (CGT, SNALC)

NPPV : 0

**Textes 16 et 17. Projet de décret relatif au diplôme supérieur d'arts appliqués et projet d'arrêté relatif au diplôme supérieur d'arts appliqués et projet d'arrêté relatif au diplôme supérieur d'arts appliqués**

*Il s'agit d'ajouter le diplôme supérieur d'arts appliqués dans la liste des diplômes conférant grade de master, de conférer le grade de master aux étudiants titulaires du diplôme et d'ajouter certaines dispositions dans le cadre réglementaire existant tel que la reconnaissance de l'engagement étudiant et le recours aux dispositifs de visioconférence pour les délibérations du jury du diplôme.*

*FO constate que la décision de conférer le grade de master aux étudiants titulaires du diplôme supérieur d'arts appliqués sera bénéfique pour les intéressés et leur permettra de gagner une année. Cependant FO déplore que les écoles de productions privées puissent bénéficier du dispositif.*

Pour : 26 (FO, SE-UNSA, SNIA IPR UNSA, SNPTES UNSA, CFTD, SNALC, FCPE, FAGE, Renouveau lycéen...)

Contre : 14 (FSU,

Abstention : 6 (UNSA, A&I UNSA, SNIEN UNSA,

NPPV : 0

**Texte 18. Projet d'arrêté modifiant l'arrêté du 11 juillet 2019 portant création de la spécialité « *maritime* » de certificat d'aptitude professionnelle et fixant ses modalités de délivrance**

*Le projet d'arrêté abroge les dispositions de l'arrêté du 11 juillet 2019 portant création de la spécialité « maritime » de certificat d'aptitude professionnelle et fixant ses modalités de délivrance qui prévoient la délivrance de certificats d'aptitude, diplôme et modules en cas de réussite au certificat d'aptitude professionnelle, d'échec au certificat d'aptitude professionnelle ou de rupture anticipée de la scolarité. Ces dispositions font l'objet d'un nouvel arrêté relatif à la délivrance des titres et des modules de formation professionnelle maritime dans le cursus de la spécialité « maritime » de certificat d'aptitude professionnelle. Par ailleurs, il modifie les dispositions de l'arrêté du 11 juillet 2019 relatives à la fixation des volumes horaires de formation. Enfin, il met à jour la rédaction de l'article 2 et corrige la rédaction de l'article 6 de l'arrêté du 11 juillet 2019.*

Pour : 28 (UNSA, CFDT, FCPE, FAGE ...)

Contre : 0

Abstention : 13 (FSU, CGT...)

NPPV : 4 (**FO**)

**Texte 19. Projet d'arrêté modifiant l'arrêté du 5 juillet 2024 relatif diplôme d'État de moniteur éducateur**

*Le projet d'arrêté introduit un article relatif à l'acquisition du diplôme par la voie de la validation des acquis de l'expérience. Par ailleurs, il précise les dispositions prévues à l'article 7 de l'arrêté du 5 juillet 2024 relatif au diplôme d'Etat de moniteur éducateur (DEME) en fixant la liste des certifications qui bénéficient d'une correspondance partielle avec le DEME.*

*La mesure proposée qui vise à répondre aux difficultés de recrutement dans la filière, risque de porter atteinte à la valeur du diplôme et aux qualifications des personnels.*

Pour : 23 (UNSA, CFDT, FAGE, ...)

Contre : 18 (**FO**, FSU, CGT, ...)

Abstention : 4 (FCPE)

NPPV : 0